



Pour publication immédiate 09/23/2015

GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE LA LOI AMANDA LYNN

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui la loi Amanda Lynn, qui renforce les sanctions contre ceux qui cherchent à dissimuler ou éliminer illégalement un corps.

Cette mesure est nommée en l'honneur d'Amanda Lynn Wienckowski, une femme de l'Ouest de l'Etat de New York, qui est morte dans des circonstances douteuses en 2009. Bien que les autorités n'aient pas pu prouver les circonstances exactes de sa mort, elles ont établi que des personnes avaient caché son corps dans une apparente tentative d'éviter sa découverte. Cette action avait été punissable seulement comme un délit.

« Avec cette législation, ces actes vils et répréhensibles seront traités en vertu de la loi avec la gravité qu'ils méritent », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Le chagrin et l'incertitude que les proches d'Amanda Lynn ont vécu est inacceptable et je remercie les défenseurs de ce projet de loi pour s'être efforcés d'assurer que cette situation horrible ne sera pas répétée. »

La loi actuelle règlemente seulement la manière dont les cimetières, les pompes funèbres et les professionnels médicaux peuvent éliminer les restes et échoue à traiter les situations où ils sont dissimulés, altérés, ou détruits intentionnellement, afin d'empêcher leur découverte.

Ce projet (S.2957-A /A.4085-A) fait de ce délit un crime de classe E punissable par au moins quatre ans d'emprisonnement et 5 000 \$ d'amende.

Le Sénateur Robert Ort a déclaré : « Cette proposition de loi arrive des années après d'intenses négociations, et des années après la tragédie Amanda Lynn Wienckowski,

aussi, je félicite le Gouverneur Cuomo pour promulguer ce projet de loi. Ce jour est une petite victoire pour la famille Wienckowski, qui a fait vigoureusement pression pour la loi Amanda Lynn jour après jour, et j'espère qu'ils pourront finalement pousser un soupir de soulagement sachant que le crime est désormais proportionnel à la peine. »

Le Député Robin Schimminger a déclaré : « Cette nouvelle loi donnera aux procureurs et aux forces de l'ordre un autre outil à utiliser contre les criminels qui déplacent ou dissimulent un corps pour couvrir un acte haineux. Jusqu'ici, le déplacement ou la dissimulation d'un corps était un délit. En faisant un crime, nous envoyons désormais le message à ceux qui s'engagent dans une telle activité criminelle qu'ils seront reconnus coupables d'un crime grave. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418